

## CHAPITRE II.

481 — 867

SOMMAIRE : Donation de la terre de Mège à Saint Remi. — Les Alleux. — Premiers curés et Seigneurs de Folembray. — Pardule, de Folembray, évêque de Laon, sa vie. — Intrigues du curé de Coucy-la-Ville au sujet de l'église de Folembray.

Quelques années après le triomphe du roi franc, les colons qui habitaient la terre de Mège, se plaignirent à Clovis des exactions sans nombre qu'ils avaient à souffrir de la part de ses officiers : ils étaient écrasés de taxes et d'impôts, et leurs superbes vainqueurs les traitaient avec la dernière dureté. Ils demandèrent à Clovis de les donner au saint évêque Remi, afin de payer désormais à l'église de Reims ce qu'ils payaient au Roi. Le Sicambre converti, qui avait conservé la plus grande vénération pour l'évêque de Reims, accéda au désir des colons et fit une donation en règle de la terre de Mège, en faveur de saint Remi.

Les historiens ecclésiastiques, et en particulier Flodoart, ont embelli cette donation de curieuses particularités qui trouvent leur place ici. A la prière de Clotilde, le roi franc qui se trouvait à Juvigny, offrit à saint Remi de lui donner toute la terre qu'il pourrait parcourir, pendant que lui-même ferait sa méridienne. Le prélat monte à cheval et se met en route sans tarder ; il est accueilli avec joie par les populations, heureuses pour la plupart de quitter leurs maîtres durs et orgueilleux, pour l'apôtre d'une religion de paix. Cependant, il arriva que quelques colons virent d'un œil chagrin, leurs propriétés tomber dans le domaine de l'église de Reims ; un meunier repoussa le prélat, ne voulant pas que son moulin fut compris dans l'enceinte

que traçait l'homme de Dieu. « Mon ami, lui dit Remi, ne trouve pas mauvais que nous possédions ensemble ce moulin ». Mais lui le repoussa : aussitôt la roue se mit d'elle-même à tourner au rebours. Effrayé de ce prodige, le meunier court après le saint et lui dit : « Viens, serviteur de Dieu, et possédons ensemble ce moulin. » — « Il ne sera ni à toi, ni à moi, » reprit Remi. Et la terre s'entr'ouvrit, et le moulin fut englouti, sans qu'il fut jamais possible d'en éfablir un autre, sur ce terrain que le diligent voyageur avait maudit. Passant encore près d'un petit bois qu'on l'empêchait de comprendre dans sa marche : « Que jamais feuille ne vole, ni branche ne tombe de ce bois dans mon clos » ; ce qui, ajoute Flodoart, a été observé par la volonté de Dieu, tant que le bois a duré.

Enfin, la marche de Remi fut si rapide, et la méridienne de Clovis si longue, que le Prélat put comprendre dans l'enceinte qu'il avait parcourue, la terre de Mège et quelques villages de la terre du Laonnois.

Cette terre de Mège, sur l'étendue de laquelle, nous l'avons dit, on ne possède aucun renseignement certain, comprenait probablement : Coucy-la-Ville, Verneuill, Folembroy, Leuilly et le lieu où, cinq cents ans plus tard, devait s'élever le château des Enguerrand. Le seul document authentique qui nous reste de ce petit canton, se trouve dans une charte de 1116, de Barthélemy, évêque de Laon ; dans cette charte, il est fait mention de la terre de Mège, dans laquelle se trouve le château de Coucy (1). Que Folembroy ait fait partie de cette terre de Mège donnée à saint Remi, c'est ce qu'il faut nécessairement admettre, lorsqu'on voit pendant quatre siècles les évêques de Reims, disposer de la cure de Folembroy et nommer aussi les Seigneurs temporels. A sa mort, arrivée en 533, le saint évêque légua la plus grande partie de ses terres à

(1) Cette charte a été publiée par M. de l'Épinois, à la suite de son histoire de Coucy.

l'église de Reims ; elle les garda jusqu'au milieu du X<sup>e</sup> siècle : ces terres constituaient à proprement parler ce qu'on appelait alors les Alleux.

Les Alleux ou terres libres ne devaient ni cens, ni rente, ni relief (1) ; ils étaient exempts de toutes charges et ne relevaient, comme on disait alors, que du soleil. Le possesseur de l'Alleu était souvent impuissant à garder par lui-même une terre assez étendue, et alors il donnait à un serviteur fidèle, à un soldat courageux, un pays, un bois, une terre, une maison, un étang, dont il prenait le nom, mais toujours sous l'obligation d'une redevance convenue.

Le seigneur de Folembray devenait le vassal, l'homme-lige (*ligotus*, attaché, serviteur), de l'évêque de Reims, qui lui donnait la jouissance du domaine, dont il n'était que simple dépositaire et qu'il ne pouvait transmettre à ses hoirs. A sa mort, l'évêque choisissait un nouveau seigneur, qu'il prit assez souvent dans une même famille, mais qu'il pouvait prendre aussi partout ailleurs. Le privilégié choisi par l'évêque pour la seigneurie de Folembray, allait à Reims recevoir l'investiture du domaine inféodé. Voici en quoi consistait cette cérémonie :

Le vassal se mettait aux genoux de l'évêque, tête nue, sans épée, sans éperons, une main dans celle de son seigneur, l'autre sur sa crosse et lui disait : *Je deviens votre homme de ce jour, en avant, de vie, de terrestre honneur, et à vous serai féal et loyal, et foi à vous porterai des tenements que je reconnais tenir de vous, sauf la foi que je dois à notre Seigneur le Roy.*

Les charges du seigneur de Folembray envers l'église de Reims, étaient probablement assez légères, au moins relativement aux autres possesseurs de fiefs qui devaient à leurs seigneurs des droits de vin, vente, prisée, rouage, péage, de relief, de quint et de requint, de fours, de tor-

(1) Droit exigible à l'occasion d'une succession.

doirs, de pressoirs, de chasse. Nous en passons d'autres plus étranges encore, comme l'obligation de battre l'eau la nuit, quand le seigneur était au manoir, pour faire faire les grenouilles, etc. Du reste, certaines redevances coûtaient peu et n'étaient que des divertissements rustiques qui ne sont plus de nos mœurs, mais qu'on a eu fort peut-être de prendre toujours pour des abus de la puissance seigneuriale.

Les noms des plus anciens seigneurs et des plus anciens curés de Folembay que nous connaissons, nous ont été conservés par Hincmart, archevêque de Reims, dans une lettre à son neveu Hincmart, évêque de Laon ; nous les donnons ici avec le peu de détails qu'il nous a transmis (1).

Vers l'année 750, l'archevêque Tilpin donna la seigneurie de Folembay à *Raoul*, et le bénéfice de la cure au prêtre *Ferter* ; *Ferter* fut remplacé par le prêtre *Dodon* ; à *Dodon* succédèrent *Halmbrade* et *Agmérade*, qui furent curés de Folembay pendant l'épiscopat de Gènebaud, Bernicon et Gaudefroy, évêques de Laon. Pendant ce temps, *Raoul* était mort et son fils, *Odelhaire* accepté par l'évêque de Reims, héritait de la seigneurie qu'il devait lui-même laisser à *Odelgisse*, son fils aîné, frère du jeune *Pardule*.

Après la mort d'Agmérade (793) l'évêque de Reims présente à la cure de Folembay le clerc *Ottéric*, qui est ordonné prêtre par Wénilon, évêque de Laon. *Ottéric* desservait en même temps Nogent, Landricourt et Bruyères (2). Nogent n'avait pas encore sa célèbre abbaye dont un des premiers sires de Coucy devait jeter les fondements trois siècles plus tard.

(1) Nous publions sous le N° 1 des pièces justificatives, cette lettre si intéressante pour notre pays, dont elle est l'histoire pendant un siècle, de 750 environ à 867.

(2) Nous pensons que ce hameau ou plutôt cette ferme importante devait être située entre Landricourt et Quincy.

Le nouveau pasteur se consacra tout entier à son église, et pendant soixante ans, il se concilia l'estime et l'affection de ceux au milieu desquels il voulait mourir. Pendant son long ministère, Ottérie vit monter sur le siège épiscopal de Laon, *Pardule*, de Folembay, fils d'Odelhair et petit-fils de Raoul ; en même temps, il vit mourir Odelgisse et Odelhair, son fils, neveu de l'évêque *Pardule*. *Osver* leur succéda, mais nous ne savons si ce dernier était de la famille privilégiée qui obtint de l'église de Reims, pendant plus d'un siècle, la seigneurie de Folembay.

Ottérie et *Pardule* durent être liés ensemble d'une étroite amitié : enfant de Folembay, l'évêque aimait à revenir aux lieux où reposaient ses ancêtres, où lui-même avait vu s'écouler sa première enfance, et le vieux prêtre, dont un ministère de soixante ans dans une même paroisse, prouve le caractère doux et paternel, aimait comme son fils celui qu'il avait connu enfant, et qui était devenu son évêque.

Compatissant et affectueux, *Pardule* révèle toute la tendresse de son âme dans une lettre à Hincmar, archevêque de Reims, qui relevait de maladie. « Je me réjouis de votre rétablissement, lui écrit-il, vous regardant après Dieu comme mon soutien le plus assuré dans toute tribulation, comme mon consolateur le plus tendre et le plus pieux dans l'adversité. Maintenant que la santé vous est rendue, évitez tout ce qui peut l'altérer ; évitez l'excès du jeûne, l'usage trop fréquent du poisson, les crudités, les oiseaux et les quadrupèdes tués du jour, jusqu'à ce que votre santé, parfaitement rétablie, vous permette de retourner aux aliments plus communs et plus lourds des monastères. Finissez votre repas en prenant quelques fèves bien cuites dans la graisse, pour activer la digestion et purger les humeurs. Ne prenez pas de vin trop fort ni trop faible, mais usez des petits vins des côtes d'Épernay. Aussitôt que je le pourrai, et en quelque lieu que vous soyez, j'irai vous voir et converser avec vous, comme avec un ange du

Seigneur. Que le Seigneur me donne de vous voir bientôt. »

Ottérie mourut au commencement de l'année 857, léguant à son église, selon les lois ecclésiastiques, *secundum leges ecclesiasticas*, les terres qu'il avait achetées. Deux hommes partirent en toute hâte, pour annoncer à l'évêque la mort de son compatriote et ami ; ils le priaient en même temps de rendre un pasteur à l'église désolée. Pardule en écrivit à son métropolitain, lui demandant de vouloir bien lui présenter un clerc ; Hinemart, à la prière d'Osver, seigneur de Folembay, fit choix du clerc *Wlfeger*, que l'évêque de Laon devait ordonner, mais Pardule suivit de près Ottéric au tombeau, et mourut avant d'avoir élevé Wlfeger au sacerdoce.

Nous croyons devoir dire ici quelques mots sur Pardule, dont l'histoire appartient à celle de notre pays.

Son aïeul et son père, Raoul et Odelhaire, comme nous l'avons dit plus haut, devaient à l'évêque de Reims la terre de Folembay qu'ils possédaient en fief. C'est aussi à l'évêque de Reims, à Hinemart, que le jeune Pardule dut son élévation ; en 845, il fut choisi par lui pour être son vidame. On sait qu'à cette époque, les évêques eux-mêmes prenaient les armes et combattaient en cottes de mailles et en mitre au milieu de leurs soldats. Quand l'évêque ne pouvait se rendre lui-même à la tête de ses troupes, il s'y faisait remplacer par son vidame (*vice-domini*, place du maître), qu'il choisissait, on le comprend, parmi ses sujets les plus braves et les plus fidèles (1). Nous n'avons vu nulle part que Pardule ait eu à exercer jamais cette périlleuse fonction ; si, d'ailleurs, le pontificat d'Hinemart fut très agité, il ne le fut que par des discussions théologiques et par des questions de discipline, qui valurent au zèle excessif du prélat de nombreux adversaires.

(1) Il n'y avait en France que quatre vidames : celui de Laon, d'Amiens, du Mans et de Chartres.

Pardule ne conserva le titre de vidame que deux années, après lesquelles il fût nommé archidiacre de l'église de Reims ; l'année suivante (848), il remplaçait l'évêque Siméon sur le siège de Laon et était sacré par Hinemart en présence des évêques Rothade, de Soissons, et Immon, de Noyon. Son pontificat, qui devait durer dix années, ne fut pas sans gloire ; nous voyons Pardule assister au Concile de Quierzy, qui se tint en avril 849, en présence du roi Charles-le-Chauve ; ce fut dans cette assemblée composée de quinze évêques et de plusieurs abbés, que le moine Gotescalque fut déclaré hérétique, dégradé du sacerdoce et condamné à une détention perpétuelle dans l'abbaye d'Hautvillers, au diocèse de Reims (1).

Nous voyons Pardule assister de nouveau en 853, au Concile de Soissons, tenu en l'abbaye de Saint-Médard : Charles-le-Chauve y est encore, avec une partie des évêques de son Etat, au nombre de vingt-six et plusieurs abbés. Pardule présida même la première session, dans laquelle il s'agissait d'entendre plusieurs clercs rémois qu'Hinemart ne pouvait accuser et juger en même temps. A la fin de cette même année, il assiste encore à un Concile qui se tient à Verberie et où sont résolues quelques questions de discipline.

Le roi Charles-le-Chauve et Hermentrude, sa femme, avaient l'évêque de Laon en très grande estime ; celle-ci lui broda une riche étole qu'elle lui offrit un peu après son sacre en échange de ses prières ; plus tard, elle le combla de largesses qu'il consacra tout entières à la fondation du monastère d'Origny-Sainte-Benoite (2).

Pardule mourut en 858 ; à sa mort, Hinemart choisit pour le siège de Laon son neveu qui portait son nom ; de

(1) Gotescalque enseignait la double prédestination, celle des bons à la vie, celle des méchants à la mort éternelle, et détruisait ainsi toute liberté humaine.

(2) D. Le Long, hist. du diocèse de Laon, p. 115.

tristes débats allaient s'élever bientôt entre l'oncle et le neveu, et devenir funestes à ce dernier.

Cependant, en attendant la consécration du nouvel évêque de Laon, l'église de Folembray était administrée par Haimérade, curé de Coucy-la-Ville, qui rêvait l'annexion de la cure de Folembray à la sienne. Il écrit bientôt au nouvel évêque que la cure qu'il dessert a toujours été sous la dépendance de celle de Coucy, qu'elle n'en a été injustement distraite que sous un de ses prédécesseurs et qu'enfin il est temps de remédier à ce fâcheux état de choses. Ses intrigues durèrent plus d'une année. Hinemart de Laon députa auprès de son oncle à Reims, Ivon et Luidon, vicaires, l'archidiaque Hédénulphe et le doyen Enguerrand, pour examiner ce que les prétentions d'Haimérade pouvaient avoir de fondé. Après une longue et sérieuse discussion, après l'examen des plus anciens documents, on trouva que l'église de Folembray n'avait jamais été sous le patronage de celle de Coucy, mais qu'elle avait toujours eu son curé, que ce dernier avait pu chanter dans d'autres églises (desservir), comme celles de Landricourt, de Nogent, de Bruyères et d'autres encore, mais qu'il avait toujours conservé le titre de curé de Folembray ; *titulus autem ipsius fuit in Follanabravo*.

Tout autre qu'Haimérade se serait désisté de ses prétentions, mais il ne se tint pas pour battu et avant l'arrivée de Bertfride, nouveau curé de Folembray, il pilla l'église, enlève une chappe, une chasuble, la clochette et le missel, c'était probablement tout le mobilier de l'église. Bertfride porta ses plaintes au tribunal de l'évêque de Laon ; Hinemart envoya son archidiaque et les prêtres Fainulphe et Enguerrand pour constater le délit, et le spoliateur dut restituer en présence des envoyés de l'évêque tout ce qu'il avait enlevé. Bertfride resta cinq années à la cure de Folembray ; à l'expiration de ces cinq années, l'archevêque de Reims désigna à l'attention de l'évêque de Laon, un clerc de Folembray, nommé Sauat, pour remplacer Bert-



fride. Sanat était recommandé par *Sigebert*, nouveau seigneur, qui venait d'épouser la sœur d'Hinemart de Laon.

Pendant que Sanat se préparait à recevoir le sacerdoce, l'évêque de Laon délégua le prêtre *Grimmon*, pour administrer l'église de Folembay ; il y resta dix-huit mois et fut remplacé par *Heiméric*, qui ne resta lui-même que deux ans et demi (867).

Nous allons entrer maintenant dans les grands débats qui eurent lieu au sujet de Sanat, entre les deux Hinemart ; cette affaire, avec plusieurs autres non moins regrettables, qui eurent alors un très grand retentissement, devait amener la déposition de l'évêque de Laon.

